



Tout savoir sur le dossier unique de demande d'admission (DUA)

Qu'est-ce que c'est?

Le dossier unique de demande d'admission (DUA) est un formulaire en ligne qui permet d'envoyer une demande d'entrée en établissement ou d'accompagnement en services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap.

Vous disposez d'une notification d'orientation en établissement ou service médicosocial transmise par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Vous pouvez compléter ce formulaire unique de demande en ligne à envoyer à tous les établissements ou services que vous souhaitez, en un clic.

Qui doit le remplir?

La personne en situation de handicap, sa famille ou son représentant légal remplit le dossier unique de demande d'admission depuis la plateforme <u>ViaTrajectoire Handicap</u>. Il est possible de se faire aider dans la démarche par un accompagnant professionnel (assistant.e social.e, services publics de proximité...).



Comment le remplir ?

Pour créer et compléter votre dossier, rendez-vous sur le site internet <u>usager.viatrajectoire.fr</u> et munissez-vous de votre décision d'orientation, fournie par la MDPH/MDA, où vous trouverez vos codes d'accès.

<u>Un guide d'aide au remplissage</u> est disponible directement sur la plateforme <u>ViaTrajectoire Handicap</u>.

À qui est-il envoyé?

Le dossier unique de demande d'admission est transmis directement en ligne, depuis la plateforme <u>ViaTrajectoire Handicap</u>, aux établissements ou services médico-sociaux que vous avez sélectionnés selon vos critères de recherche depuis l'annuaire national et dans le respect de votre décision d'orientation MDPH.

De la décision d'orientation MDPH au DUA

Vous avez reçu votre décision d'orientation adressée par la MDPH, rendez-vous sur la plateforme ViaTrajectoire Handicap pour la suite de vos démarches.

ViaTrajectoire Handicap est un service public, gratuit et sécurisé. Il est accessible aux personnes que vous désignez ou qui agissent en votre nom.

Il permet de :

- consulter l'annuaire des établissements et services médico-sociaux :
- déposer un dossier pour plusieurs demandes d'admission;
- · suivre vos démarches en temps réel.
- RÉCEPTION DE LA DÉCISION D'ORIENTATION MDPH
 Connexion à un espace personnel <u>ViaTrajectoire Handicap</u>
 - 2 DOSSIER UNIQUE DE DEMANDE D'ADMISSION Complétion en ligne

Un seul dossier à remplir pour plusieurs établissements ou services

ACCÈS À L'ANNUAIRE

Une liste de structures est proposée en conformité avec l'orientation émise par la MDPH

4 SUIVI DES DEMANDES D'ADMISSION
Possibilité de consulter et d'être informé de l'état
d'avancement des demandes d'admission à partir
de l'espace personnel

5 ACTUALISATION

Si la situation évolue, le dossier peut être actualisé en temps réel

En résumé

- Le dossier unique de demande d'admission sert à solliciter une admission dans un établissement ou un service médico-social qui étudie votre candidature, mais ne constitue pas une admission effective.
- Un seul dossier est à compléter et peut être mis à jour à tout moment.
- Ce dossier unique peut être adressé simultanément à plusieurs établissements ou services médico-sociaux en quelques clics, sans frontière entre les départements et les régions.



Le DUA se déploie à partir de 2025 dans tous les départements.

Si vous résidez dans un département où le service n'est pas encore disponible, vous devrez continuer à envoyer la demande d'admission au format papier. Besoin d'aide?

0 801 110 110 Service & appel gratuits